

SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL – PAYS DE VERNOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 Décembre 2024

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 29 – 2024

OBJET : ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'ETUDE ET LA REALISATION DES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Châteauneuf-de-Vernoux**, sous la présidence de **Christian ALIBERT, Président**.

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **31**

Qui ont pris part au vote : **37**

Date de convocation du Comité : **28 Novembre 2024**

Etaient présents : SEIGNOBOS Éric, TAKES Karine, RIAILLON Jean, BASSET Fabrice, BONNEFOY Philippe, MOUNIER Maxence, ALIBERT Christian (Pouvoir de PICCOTTI Bernard) , MACHISSOT Ginette, BOUVIER Gilbert, TRACOL Germaine, BSERENI Stella (Pouvoir de MORFIN Magali) , LA RUSSA Gilbert (Pouvoir de REYNAUD Régis), CIMAZ Michel, LYONNAIS Patrice, MATHIEU Clémence, DURAND Gilles, PEYROUSE-VETTER Roselyne, CLAVERIE Jean-Yves, MORIN-PATÉ Édith, CHAMBON Ghislaine, PRALY Thérèse, LEBRE Gilles (Pouvoir de BRUN Gilles), CHABOUD Stéphan, DIETRICH David (Pouvoir de SIMON Anne), GOUMAT Laetitia, TOURTET Lysiane, CHAREYRON André, GIBAUD Philippe, DEFAIVRE Claude (Pouvoir de COULMONT Hervé), FRECHET Marcel, de TRUCHIS Michel

Etaient excusés : MORFIN Magali (Pouvoir à BSERENI Stella), MIZZI Michel, JUGE Hubert, ALLEMAND Bertille, BADART Christine, GINE Bernard, DARNAUD Mathieu, PICCOTTI Bernard (Pouvoir à ALIBERT Christian), REYNAUD Régis (Pouvoir à LA RUSSA Gilbert), BOUCHARDON Benoit, BRUN Gilles (Pouvoir à LEBRE Gilles), SIMON Anne (pouvoir à Mr DIETRICH David), COULMONT Hervé (Pouvoir à DEFAIVRE Claude), POMMARET Patrice,

Etaient absents : DROGUET Xavier, LAFAGE Stéphane, LEBRAT Jérôme, DELOCHE Michel, CHARRETTE Joël, THOMAS Christophe, GERLAND Brice, LE GALL Matthieu, BRERO Laurent, TERROT-DONTENWILL Anne, RICOU-CHARLES Yvan

Secrétaire de séance : KATES Karine

Délibération N° 29 - 2024

OBJET : ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'ÉTUDE ET LA RÉALISATION DES
TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DU
SYNDICAT

LE RAPPORTEUR : Monsieur ALIBERT Christian, Président.

Monsieur le Président rappelle aux membres présents qu'une consultation, suivant une procédure restreinte, en vue de se doter d'un Marché de Maitrise d'œuvre à bon de commande a été lancée le 02 Septembre 2024.

La date limite de réception des candidatures a été fixée au 20 Septembre 2024 à 12h00.

Les candidatures reçues étaient au nombre de 4 et ont été ouvertes le 20 Septembre 2024 à 14h00.

Les candidatures émanaient des entreprises suivantes :

- ✓ 1- IRH Ingénieur Conseil
- ✓ 2- Cabinet MERLIN
- ✓ 3- NALDEO SAS
- ✓ 4- BEAUR SARL

Suite à l'analyse de ces candidatures, 3 bureaux d'études ont été admis à remettre une offre :

- ✓ 1- **Cabinet MERLIN**
- ✓ 2- **NALDEO SAS**
- ✓ 3- **BEAUR SARL**

Trois offres ont été reçues le 04/11/2024 à 12h00 et ouvertes le 04/11/2024 à 14h en présence du Représentant du Pouvoir Adjudicateur. Il s'agit de :

- ✓ 1- **Cabinet MERLIN**
- ✓ 2- **NALDEO SAS**
- ✓ 3- **BEAUR SARL**

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 22 Novembre afin d'analyser ces offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- ✓ Prix : 50/100
- ✓ Valeur technique : 50/100

Le tableau suivant est une synthèse de l'analyse des offres vis-à-vis des 2 critères de choix.

Candidat	Cabinet MERLIN	NALDEO SAS	BEAUR SARL
Note pondérée Prix/50	50	46.97	47.38
Note pondérée Valeur technique/50	37.75	33.75	37.75
Note globale (/100)	87.75	80.72	85.13
CLASSEMENT DES OFFRES	1	3	2

Compte tenu de l'analyse précédente, la commission propose de retenir le Cabinet MERLIN.

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la décision de la Commission d'Appel d'Offres
- **Décide** d'attribuer le marché au Cabinet Merlin qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse
- **Charge** Monsieur le Président de toutes les suites à donner et l'autorise à signer les documents s'y rapportant,

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le



ID : 007-200093128-20241212-29_2029-CC